

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_11

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2024

Objet : Garantie d'emprunt au profit de IODHAC concernant l'opération Les Essarts à Boisseuil

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Emprunts

Date de télétransmission : 15/04/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_11.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_11-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

11. Garantie d'emprunt au profit de l'ODHAC concernant l'opération Les Essarts à Boisseuil.

Par courrier en date du 23 février 2024, l'ODHAC a sollicité la garantie de la commune de Boisseuil pour le remboursement d'un prêt de 1 633 926 € contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 12 logements locatifs sociaux, opération située « résidence les Essarts », allée du Panorama à Boisseuil.

La commune de Boisseuil pourrait accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 633 926 € souscrit par l'ODHAC auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n° 157294 constitué de 4 lignes de prêt ci-annexé, et conformément aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 2305 du Code civil.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 816 963 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de Boisseuil est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'organisme dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la commune de Boisseuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'organisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Boisseuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réserver une suite favorable à cette requête en accordant une garantie à hauteur de 50 %, aux conditions prévues ci-dessus, pour le remboursement du prêt n°157294 ci-annexé que l'ODHAC a contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

